

EXTENSION DU CREMATORIUM DE CAEN

PC 16.1 - Note relative à la réglementation thermique

1 – DEMANDEUR (bénéficiaire de l'autorisation)

Ville de CAEN

Hôtel de Ville, Esplanade J.-M. Louvel 14027 - CAEN cedex 9

standard : 02 31 30 41 00

2 – ETABLISSEMENT

Nom de l'établissement : Crématorium de Caen

Activité avant les travaux : Crématorium

Activité après les travaux : Crématorium

Identité de l'exploitant : Société des Crématoriums de France

3 – REGLEMENTATION THERMIQUE APPLICABLE AU PROJET

Le bâtiment est actuellement classé en ERP de 5^{ème} catégorie de type V (établissement funéraire).

A l'issue des travaux, il sera classé en ERP de 3^{ème} catégorie de type V.

Pour la partie neuve (en extension de l'existant)

Le crématorium entre dans la catégorie des bâtiments qui ne sont pas soumis à la RT 2012 en raison de la spécificité de leur usage.

En effet, l'effectif du public présent dans l'établissement est extrêmement variable (entre quelques personnes et jusqu'à 360 personnes), ce qui ne permet pas de définir un scénario conventionnel d'occupation. La conception puis la construction du bâtiment (extension) seront néanmoins mises en œuvre en intégrant les enjeux de réduction des consommations en énergie. Les performances énergétiques de la partie neuve du bâtiment seront comparables à celles d'un bâtiment entrant dans le champ d'application de la RT 2012.

Pour la partie existante réhabilitée

La surface réhabilitée est de 131,45 m², elle représente moins de 30% de la surface existante avant travaux (457 m²). C'est donc la réglementation thermique RT élément par élément qui s'applique (arrêté du 3 mai 2007).

Le Directeur,

Patrice BONAPARTE